

Internet: 100'000 euro d'amende pour avoir partagé des mp3

Postée par [BF_Gloup](#) le mardi 02 novembre 2004 à 21:33

Un internaute belge c'est vu affligé une amende de 100'000 euro, pour avoir mis en partage des fichiers mp3 3500 au totale. 🤖

Super votre justice les gars continuer de coulé les jeunes.

Je trouve ce genre d'amende totalement débile. Quand un politicien détourne de l'argent des caisse public. Il on moins de problème pratiquement. Oublions pas que ce mecs devra payer, cette dette durant une partie de sa vie.

Souce: [Ratiatum](#)

Bataillon Francophone - Par ce qu'on le vaut bien

http://www.bataillon-francophone.com/site/index.php?file=News&op=index_comment&news_id=84